Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20261012-2026_095-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 12 octobre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	26

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 26
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **26/10/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/10/2026.
L'an 2026, le 12 Octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/10/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, M. DE OLIVEIRA Manuel, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; Mme DANDO Géraldine, M. ROLLAND Thierry, M. PERROCHEAU Jean-Christian, M. LEMÉTAYER Armel, Mme CLÉMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, Mme BAREL Aude, M. TALLENDIER Louis, Mme LE DEUN Solen, Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme ETIENNE Valérie, M. BARDEL Philippe

Absent(s) ayant donné procuration : Mme COTTO Rozenn à M. GUINARD Arnaud, M. CHILOU Hervé à Mme GOGUET Pascale, Mme ROUSSIN Christine à M. EPAILLARD Ludovic, Mme JAMES Anaïs à Mme MESMIN Roseline, M. EL YAZIDI Mohamed à Mme ETIENNE Valérie
Absent(s) : M. LE VAILLANT Erwan

Secrétaire de séance : M. ROLLAND Thierry

DÉLIBÉRATION 2026 -095 Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal

Rapporteur : M. Ludovic ÉPAILLARD, Adjoint délégué aux finances et au personnel

L'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que : « dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ».
Il appartient donc désormais au Conseil municipal d'approuver dans les meilleurs délais son règlement intérieur.
À cet effet, les membres de la Commission « Finances et personnel », réunis le 30 septembre dernier, ont examiné un projet de nouveau règlement intérieur établi sur la base du règlement adopté par le Conseil municipal lors de la précédente mandature, mais actualisé compte tenu des évolutions récentes du cadre réglementaire et de quelques propositions formulées par l'exécutif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-8 ;

Vu le projet de nouveau règlement intérieur du Conseil municipal ;

Vu l'avis favorable des membres de la Commission « Finances et personnel » réunis le 30 septembre 2026 ;

Le Conseil municipal est invité à adopter son nouveau règlement intérieur, tel qu'il proposé et annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20261012-2026_095-DE

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	:	**26**
NOMBRE DE VOIX POUR	:	**26**
NOMBRE DE VOIX CONTRE	:	**0**
ABSTENTION(S)	:	**0**

Pour extrait conforme :
Le Maire
Arnaud GUINARD